



BOURSE

Mieux vaut faire un retour progressif

Alors que jamais krach boursier n'avait été aussi rapide, nos conseils pour détecter les opportunités du moment, et choisir la bonne enveloppe d'investissement.

PAR JULIEN BOUYSSOU ET THIBAUT LAMY

Selon l'Autorité des marchés financiers (AMF), ils ont été 150 000 particuliers à se lancer pour la première fois en Bourse, sur les plus grandes valeurs françaises appartenant à l'indice SBF 120, rien qu'entre le 24 février et le 3 avril dernier. Le tout dans un volume d'achats multiplié par quatre. L'AMF décrit des investisseurs dix à quinze ans plus jeunes que la moyenne, signant des ordres plus modestes que d'ordinaire. « Leur montant moyen a baissé, de 1 300 à 1 037 euros durant le mois de mars. Cela laisse penser que la clientèle, pour partie, teste l'investissement boursier », confirme Frédéric Niel, directeur de la banque en ligne d'ING en France. Alors, faut-il comme ces néophytes foncer tête baissée, en se disant qu'un plongeon comme celui enregistré depuis janvier, d'environ 25%, ne se produit en moyenne qu'une fois tous les six ans ? Ou à l'inverse rester prudent, des rechutes étant à craindre, notamment en cas de deuxième vague épidémique ? Même si acheter aujourd'hui reste toujours plus intéressant qu'en février, quand le CAC 40

dépassait les 6 000 points, bien malin qui pourra répondre... En attendant, mieux vaudra faire preuve de discipline, en adoptant les méthodes des investisseurs confirmés. Et veiller pour cela à comprimer les frais, un gage de meilleure performance (ou de moindres pertes) sur le long terme. Le plan d'épargne en actions (PEA) et le PEA-PME, récemment renouvelés, s'y prêtent parfaitement.

À FAIRE À COURT TERME

Attention à ne pas commettre des erreurs de débutant

Alors qu'un quart des 120 principales valeurs de la Bourse de Paris ont dévissé d'au moins 40% depuis janvier, il serait tentant d'arrêter les frais et de vendre les actions de votre portefeuille devenues perdantes. « Mais ce serait transformer en perte définitive ce qui n'est encore qu'une baisse, rappelle Albert d'Anthoüard, directeur de la clientèle privée chez Nalo, un service de conseil financier en ligne. Mieux vaut d'abord vous rappeler pourquoi vous aviez investi, et à quel horizon. » Par ailleurs, si vous aviez par exemple décidé de consacrer 30% de votre patrimoine à la

Bourse, et que le krach a fait fondre cette part à 20%, la discipline veut que vous réinvestissiez, de manière à revenir à la répartition d'origine. Enfin, si vous aviez sollicité un mandat de gestion, évitez de changer pour un profil plus prudent, même en cas de performance décevante. « Les clients ont désormais moins ce réflexe et savent se montrer patients », assure François de Saint-Pierre, associé gérant chez Lazard Frères gestion.

À l'inverse, gare aux excès de gourmandise. Car les meilleures affaires sont désormais derrière nous. Comme le souligne Nalo, 60% des meilleures séances boursières de l'indice MSCI World se situent dans les trois semaines suivant 80% des pires séances... « Il ne faut pas chercher à faire un coup, en plaçant sur les marchés des fonds que l'on ne pensait pas initialement leur consacrer, ou plus d'argent que ce que l'on avait prévu, prévient Albert d'Anthoüard. C'est le meilleur moyen de le regretter. » Veillez à ne mobiliser que des sommes qui auraient été investies de toute façon, et faites-le en douceur. « Se lancer en plusieurs fois est conseillé, sur un horizon de trois à douze mois », complète François de Saint-Pierre. Enfin, dans la mesure du possible, privilégiez les ETF, ces fonds aux frais légers, qui se contentent de reproduire les performances des indices boursiers. « Les études montrent que sur un horizon de dix ans, 90% des gérants de fonds ne battent pas les marchés. Notamment lorsqu'il s'agit de grandes places boursières comme celles des États-Unis », conclut Albert d'Anthoüard.

À FAIRE À MOYEN TERME

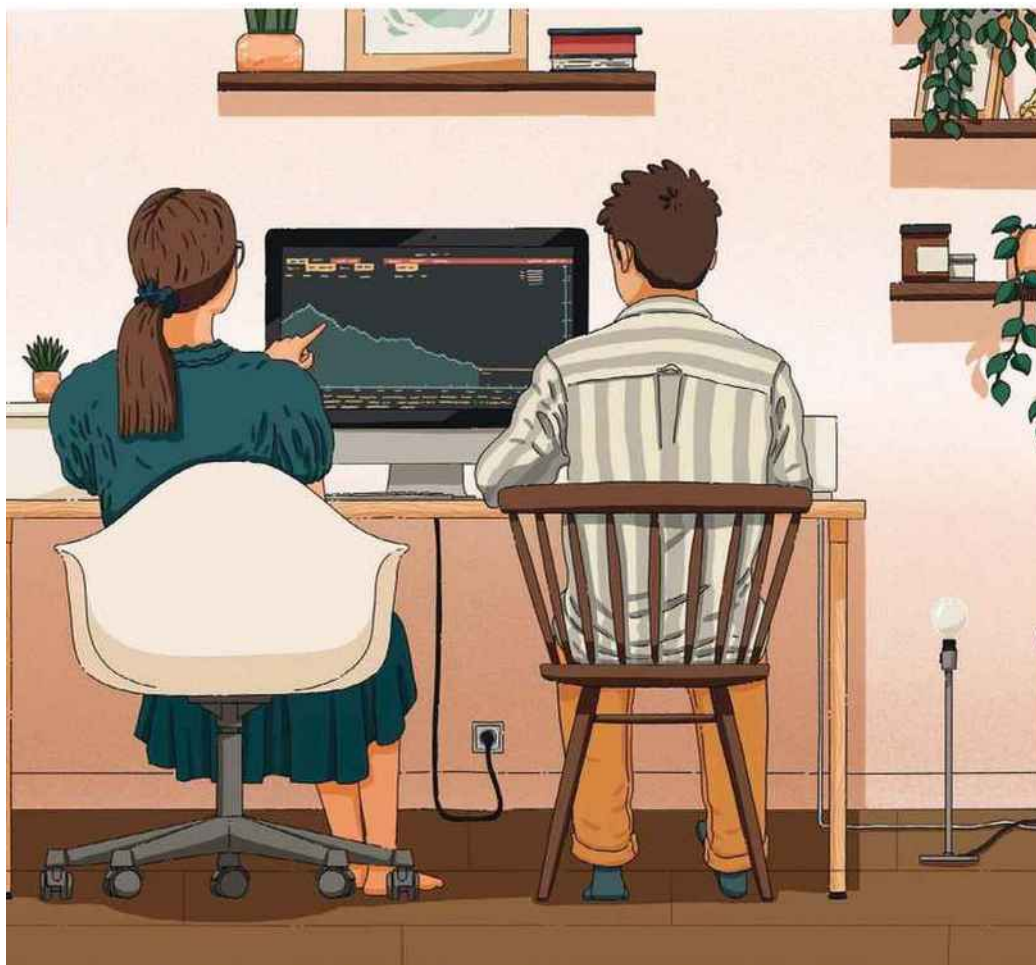
Par prudence, versez de façon régulière

Investir une même somme en plusieurs fois plutôt qu'une seule... Simple, la méthode dite de l'investissement progressif n'a apparemment que des avantages. « C'est mathématique : avec cette stratégie, on achète moins quand les marchés sont au plus haut, et plus quand ils sont au plus bas. Cela fait donc baisser le coût de revient moyen des actions », résume Grégory Lecler, président du cabinet Prudentia Patrimoine. Elle semble particulièrement adaptée



TROIS

Capital obtenu...	
... en 12.2005	
... en 12.2007	
... en 12.2009	
... en 12.2011	
... en 12.2013	
... en 12.2015	
... en 12.2016	
... en 12.2017	
... en 12.2018	
... en 12.2019	
... en 04.2020	
Commentaire	



«LES VERSEMENTS MENSUELS PERMETTENT D'AMORTIR LES EFFETS D'UN KRACH»

Alexis Naacke, responsable de la gestion chez Yomoni.

aux néophytes. «Cette méthode est recommandée à ceux n'ayant ni le temps ni un budget démesuré pour boursicoter», confirme Valérie Plagnol, la présidente du Cercle des épargnants. «En cas de grosse somme à placer, elle permet aussi de se rassurer», avance enfin Alexis Naacke, responsable de la gestion chez Yomoni. Mais est-elle vraiment la plus rentable ? Pour le savoir, nous avons demandé à Yomoni de simuler l'investissement, entre mai 2005 et avril 2020, de 50 000 euros sur les Bourses mondiales (à l'évolution retracée par l'indice MSCI World Net Total Return, tenant compte des dividendes), et ce, selon trois méthodes. La première d'entre elles consiste à tout miser dès le départ, tandis que les deux autres visent à fractionner la mise, soit de façon annuelle (15 versements de 3 333 euros chacun), soit de façon mensuelle (180 versements de 278 euros chacun). Dans les deux derniers cas, bien évidemment, les sommes non encore placées en Bourse fructifient sur le fonds en euros garanti d'une assurance vie. Résultat des courses : c'est l'investissement «one shot» qui l'emporte, et de loin. Comme le montre notre tableau ci-contre, l'épargnant ayant tout misé d'un coup aurait obtenu 141 433 euros quinze ans plus tard, soit un gain de 183% ! Et environ 20% de plus qu'en passant par les deux autres méthodes, soit 32 000 à 34 000 euros. «Comme les marchés montent plus souvent qu'ils ne baissent, investir en une seule fois est logiquement plus performant», explique Alexis Naacke. Il faut dire aussi

MÉTHODES D'INVESTISSEMENT COMPARÉES

Modalités d'investissement d'une somme totale de 50 000 €

	50 000 € en mai 2005	3 333 € par an durant 15 ans ⁽¹⁾	278 € par mois durant 15 ans ⁽¹⁾
	60 882 €	51 334 €	50 867 €
	64 176 €	53 229 €	52 785 €
	50 584 €	52 592 €	52 856 €
	58 922 €	56 717 €	57 196 €
	81 115 €	68 395 €	69 316 €
	107 173 €	83 669 €	85 264 €
	118 997 €	91 506 €	93 383 €
	127 937 €	97 453 €	99 634 €
	121 798 €	93 578 €	95 374 €
	160 808 €	120 369 €	123 451 €
	141 433 €	106 936 €	109 634 €

Si l'investissement en une seule fois s'avère largement rentable sur le long terme (quinze ans d'investissement, en touchant les dividendes), les versements progressifs permettent eux d'amortir les chocs boursiers. C'est ainsi que, fin 2009, après la crise des subprimes, l'épargnant qui aurait choisi cette dernière modalité de versement aurait été gagnant, comparé à un investissement en une seule fois. A noter : quitte à faire des versements réguliers, autant les fractionner le plus possible. L'investissement mensuel devient en effet assez rapidement un peu plus rentable que l'annuel.

(1) A partir de mai 2005. Le solde des 50 000 euros non encore investis fructifie sur un fonds euros rapportant en moyenne 2%.
Source : Yomoni / simulation basée sur l'indice MSCI World Net Total Return FIIR



Dès juillet, les frais de transfert d'un PEA seront plafonnés à 150 euros

que l'indice retenu a été particulièrement haussier sur la période considérée. Pour un investissement sur le seul CAC 40, moins dynamique, l'écart de performance aurait plutôt avoisiné les 10%.

Par ailleurs, l'investissement progressif reste une excellente protection pour qui se verrait obligé de revendre juste après un krach. Regardez, dans notre tableau, le bilan à décembre 2009, juste après la crise des subprimes : l'investissement en une fois s'établit alors à 50 584 euros, soit presque son niveau initial. Alors qu'un investissement fractionné aurait rapporté 2 000 euros de plus. «Les versements programmés amortissent l'effet d'un krach, confirme Alexis Naacke. Même s'ils sont moins performants à long terme, cela peut être le prix à payer pour sa tranquillité.» A noter, enfin : quitte à fractionner la mise, autant le faire mensuellement. Cette périodicité rapporte assez vite plus qu'un versement annuel.

À FAIRE À LONG TERME Profitez des nouveaux atouts des PEA et PEA-PME

C'est l'un des chapitres passé assez largement inaperçu au sein de la loi Pacte : la réforme des modalités de fonctionnement d'un PEA, cette enveloppe destinée à accueillir des titres de l'Union européenne, et du PEA-PME, sa déclinaison dédiée aux seules petites valeurs de la cote, européennes également. Et pourtant, ce texte les a rendues beaucoup plus flexibles. Il est ainsi désormais possible, après les cinq ans de détention permettant d'être exonéré d'impôts sur ses gains, d'effectuer un ou plusieurs retraits, sans que cela n'entraîne la clôture de ces enveloppes. Mieux : rien n'empêche ensuite d'y effectuer de nouveaux versements. Alors qu'auparavant ce n'était qu'après huit années de détention qu'un retrait ne se traduisait pas par la clôture automatique du plan. Et l'enveloppe était alors gelée, aucun nouveau versement n'étant autorisé. Comme le montre ci-dessous notre tableau récapitulatif de la réforme, même avant cinq ans, la possibilité d'effectuer un retrait sans solder le plan a été prévue en cas de coup dur, comme le licenciement ou l'invalidité. Quant aux plafonds de versements, ils ont aussi été assouplis : si celui du PEA reste fixé à 150 000 euros, celui du PEA-PME a été rehaussé jusqu'à 225 000 euros, sous

LE KRACH A SUSCITÉ UN AFFLUX D'ACHETEURS

3,5 milliards d'euros net investis en actions françaises par les particuliers, en 5 semaines, selon l'AMF.

2 500 euros, ordre médian passé par les nouveaux investisseurs en Bourse.

réserve que le cumul avec les dépôts sur le PEA n'excède pas cette dernière limite. Au passage, la fiscalité de ces enveloppes a été simplifiée, pour être alignée, avant cinq ans, sur celle du compte-titres ordinaire (imposition à la flat tax de 30%).

Enfin, pour relancer la concurrence entre banques, la loi a prévu, à compter du 1^{er} juillet prochain, un plafonnement des commissions, nombreuses sur de tels produits. Les frais de transaction via Internet seront ainsi plafonnés à 0,5%, tandis que les frais de garde ne pourront excéder 5 euros par ligne, auxquels s'ajouteront au maximum 0,4% de frais proportionnels. Et le coût d'un transfert entre établissements ne pourra dépasser 15 euros par ligne détenue, dans la limite d'un montant total de 150 euros. Ce nouveau plafond ne fera pas beaucoup économiser aux petits porteurs, puisque le site MoneyVox estimait que le transfert d'un PEA de 5 000 euros, comportant 10 lignes, revenait en moyenne à 155,21 euros. Mais ce sera à coup sûr une excellente nouvelle pour les très gros portefeuilles : dans le cas d'un PEA de 100 000 euros, constitué de 20 lignes, l'économie atteindra 120 euros pour un client de la Caisse d'épargne Ile-de-France, 177 euros pour un client de la Société générale, et même 430 euros pour un client de BforBank. ■

LES PEA ET PEA-PME ONT GAGNÉ EN SOUPLESSE D'UTILISATION

Ancienneté du PEA	Avant la réforme		Après la réforme		Commentaire
	Conséquences d'un retrait	Fiscalité des gains retirés	Conséquences d'un retrait	Fiscalité des gains retirés	
De 0 à 2 ans	Clôture du plan obligatoire	Impôt forfaitaire de 22,5% et application des prélèvements sociaux	Clôture du plan obligatoire, sauf en cas de licenciement, invalidité ou mise à la retraite anticipée	Impôt forfaitaire de 12,8% et application des prélèvements sociaux ⁽¹⁾	Les diverses réformes du PEA et du PEA PME ont simplifié leur fonctionnement comme leur fiscalité. C'est ainsi qu'il est désormais possible, à partir de cinq ans de détention, d'effectuer des retraits, sans que cela n'entraîne la clôture du plan ni n'empêche d'effectuer de nouveaux versements. Quant à la fiscalité, elle a été alignée, dans les cinq premières années, sur celle du compte-titres ordinaire, avec application de la flat tax à 30%. Pour les plans ouverts à partir de 2018, en revanche, la règle des prélèvements sociaux est désormais moins favorable : sont appliquées les taxes en vigueur lors du retrait, soit 17,2% aujourd'hui, alors que sur les anciens plans, étaient ponctionnés les prélèvements sociaux en vigueur à l'époque des gains.
De 2 à 5 ans	Clôture du plan obligatoire	Impôt forfaitaire de 19% et application des prélèvements sociaux	Clôture du plan obligatoire, sauf en cas de licenciement, invalidité ou mise à la retraite anticipée	Impôt forfaitaire de 12,8% et application des prélèvements sociaux ⁽¹⁾	
De 5 à 8 ans	Clôture du plan obligatoire	Exonération d'impôts, mais application des prélèvements sociaux	Pas de clôture du plan, nouveaux versements autorisés	Exonération d'impôts, mais application des prélèvements sociaux	
Après 8 ans	Pas de clôture du plan, mais nouveaux versements impossibles	Exonération d'impôts, mais application des prélèvements sociaux	Pas de clôture du plan, nouveaux versements autorisés	Exonération d'impôts, mais application des prélèvements sociaux	

(1) Ou option pour l'imposition au barème de l'IR, globale pour tous les revenus de l'année.